

Etre citoyen, c'est avoir des droits et des libertés

Nos libertés et nos droits civiques :


Doc 1 : Circuler en France
 Aujourd'hui, les déplacements des citoyens sur le territoire national ne font en principe l'objet d'aucun contrôle, et la circulation y est parfaitement libre, bien que le trafic automobile soit réglementé par le Code de la route. À l'échelle internationale, cette liberté de circulation est aussi limitée par la souveraineté des États, qui posent des conditions pour l'entrée des étrangers sur leur territoire (visas). Cette liberté de circulation n'existait pas avant la Révolution française. Le déplacement des personnes et des marchandises sur le territoire faisant l'objet de contrôle strict. Les marchands payaient des taxes dès qu'ils changeaient de région. Source : www.vie-publique.fr



Doc 2 : S'exprimer en France
 La liberté d'opinion a été affirmée dès la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789. Elle signifie que toute personne est libre de penser comme elle l'entend, d'affirmer des opinions contraires à celle de la majorité, de les exprimer. La Déclaration précise d'ailleurs que cette liberté d'opinion s'étend à la liberté religieuse, chacun étant libre d'adopter la religion de son choix ou de n'en adopter aucune. Afin d'être effective, la liberté d'opinion doit s'accompagner du respect d'autres libertés : liberté d'expression (permet à chacun d'exprimer librement ses idées par tous les moyens qu'il juge appropriés), liberté d'association (permet aux personnes de s'associer au sein d'une même organisation), liberté de réunion (permet à plusieurs personnes de se réunir pour partager des idées). Source : www.vie-publique.fr



Doc 3 : La vie privée
 La protection de la vie privée a été affirmée en 1948 par la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies (art. 12) et, en France, l'article 9 du Code civil protège ce droit depuis la loi du 17 juillet 1970. Cette protection contre toute intervention arbitraire revêt plusieurs aspects : la protection du domicile (par exemple, la police ne peut y pénétrer que dans certains cas fixés par la loi), le secret professionnel et médical (un médecin ne peut révéler les éléments du dossier médical d'une personne sans son consentement), la protection de l'image (il est interdit de reproduire l'image d'une personne sans son autorisation), la protection de l'intimité (des éléments concernant les relations amoureuses ou les préférences sexuelles d'une personne ne peuvent être révélés). Source : www.vie-publique.fr



Nos droits sociaux :

Doc 4 : L'école en France
 Les lois Ferry ont mis en place l'école gratuite, laïque et obligatoire en 1881 et 1882. En 1959, la scolarité devient obligatoire jusqu'à 16 ans. La loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » affirme le droit pour chacun à une scolarisation en milieu ordinaire au plus près de son domicile, à un parcours scolaire continu et adapté. Source : www.vie-publique.fr




Doc 7 : Grèves et manifestations en France contre la « Loi travail » en septembre 2016



Doc 9 : Un droit très important




DOSSIER N°3
«Être citoyen français, c'est avoir des libertés et des droits»

Le dossier est placé dans votre espace Pédagogique, sur École Directe ainsi que sur le site d'Histoire-Géographie de votre professeur

• Questions

- 1) Documents n°1 & n°2 : Quelles sont les libertés fondamentales dont parlent ces docs ? De quand datent la plupart de nos grandes libertés ?
- 2) Document n°3 : Quel droit est reconnu par ce doc ? Quelle menace pèse aujourd'hui sur ce droit ?
- 3) Document n°5 : Quels sont les droits importants reconnus par ce document ?
- 4) Documents n°6 & n°7 : Quels sont nos droits pour défendre notre emploi ?
- 5) Documents n°8 & n°9 : Comment peut-on participer aux décisions de notre pays ?
- 6) Document n°10 : Pourquoi le statut de citoyen français est-il intéressant aussi à l'étranger ?

• Pour la préparation de la carte mentale.

Notez les éléments essentiels de votre thème (mots ou expressions importantes sans faire de phrases) sur les points suivants :

- droits et libertés civiques =
- droits sociaux =
- droits politiques =

Etre citoyen, c'est avoir des droits et des libertés

Nos libertés et nos droits civiques :


Doc 1 : Circuler en France
 Aujourd'hui, les déplacements des citoyens sur le territoire national ne font en principe l'objet d'aucun contrôle, et la circulation y est parfaitement libre, bien que le trafic automobile soit réglementé par le Code de la route. À l'échelle internationale, cette liberté de circulation est aussi limitée par la souveraineté des États, qui posent des conditions pour l'entrée des étrangers sur leur territoire (visas). Cette liberté de circulation n'existait pas avant la Révolution française. Le déplacement des personnes et des marchandises sur le territoire faisant l'objet de contrôle strict. Les marchands payaient des taxes dès qu'ils changeaient de région. Source : www.vie-publique.fr



Doc 2 : S'exprimer en France
 La liberté d'opinion a été affirmée dès la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789. Elle signifie que toute personne est libre de penser comme elle l'entend, d'affirmer des opinions contraires à celle de la majorité, de les exprimer. La Déclaration précise d'ailleurs que cette liberté d'opinion s'étend à la liberté religieuse, chacun étant libre d'adopter la religion de son choix ou de n'en adopter aucune. Afin d'être effective, la liberté d'opinion doit s'accompagner du respect d'autres libertés : liberté d'expression (permet à chacun d'exprimer librement ses idées par tous les moyens qu'il juge appropriés), liberté d'association (permet aux personnes de s'associer au sein d'une même organisation), liberté de réunion (permet à plusieurs personnes de se réunir pour partager des idées). Source : www.vie-publique.fr



Doc 3 : La vie privée
 La protection de la vie privée a été affirmée en 1948 par la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies (art. 12) et, en France, l'article 9 du Code civil protège ce droit depuis la loi du 17 juillet 1970. Cette protection contre toute intervention arbitraire revêt plusieurs aspects : la protection du domicile (par exemple, la police ne peut y pénétrer que dans certains cas fixés par la loi), le secret professionnel et médical (un médecin ne peut révéler les éléments du dossier médical d'une personne sans son consentement), la protection de l'image (il est interdit de reproduire l'image d'une personne sans son autorisation), la protection de l'intimité (des éléments concernant les relations amoureuses ou les préférences sexuelles d'une personne ne peuvent être révélés). Source : www.vie-publique.fr



Nos droits sociaux :

Doc 4 : L'école en France
 Les lois Ferry ont mis en place l'école gratuite, laïque et obligatoire en 1881 et 1882. En 1959, la scolarité devient obligatoire jusqu'à 16 ans. La loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » affirme le droit pour chacun à une scolarisation en milieu ordinaire au plus près de son domicile, à un parcours scolaire continu et adapté. Source : www.vie-publique.fr




Doc 7 : Grèves et manifestations en France contre la « Loi travail » en septembre 2016



Doc 9 : Un droit très important




DOSSIER N°3
«Être citoyen français, c'est avoir des libertés et des droits»

Le dossier est placé dans votre espace Pédagogique, sur École Directe ainsi que sur le site d'Histoire-Géographie de votre professeur

• Questions

- 1) Documents n°1 & n°2 : Quelles sont les libertés fondamentales dont parlent ces docs ? De quand datent la plupart de nos grandes libertés ?
- 2) Document n°3 : Quel droit est reconnu par ce doc ? Quelle menace pèse aujourd'hui sur ce droit ?
- 3) Document n°5 : Quels sont les droits importants reconnus par ce document ?
- 4) Documents n°6 & n°7 : Quels sont nos droits pour défendre notre emploi ?
- 5) Documents n°8 & n°9 : Comment peut-on participer aux décisions de notre pays ?
- 6) Document n°10 : Pourquoi le statut de citoyen français est-il intéressant aussi à l'étranger ?

• Pour la préparation de la carte mentale.

Notez les éléments essentiels de votre thème (mots ou expressions importantes sans faire de phrases) sur les points suivants :

- droits et libertés civiques =
- droits sociaux =
- droits politiques =